Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ESPORTA CLASSIC TKO\_40LB

Numéro de la matière : P27834

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### Aperçu des urgences

Aspect	poudre
Couleur	blanc
Odeur	inodore

#### **Classification SGH**

Corrosion cutanée : Catégorie 1B Lésions oculaires graves : Catégorie 1 Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Corrosion

Mention d'avertissement

santé Danger

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Mentions de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange Substance/mélange : Mélange

## Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
carbonate de sodium	497-19-8	>= 10 - < 30
métasilicate de disodium	6834-92-0	>= 5 - < 10
Alcools en C9-11 éthoxylés	68439-46-3	>= 5 - < 10
tétraborate de disodium, décahydrate	1303-96-4	>= 5 - < 10
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	68584-22-5	>= 1 - < 5

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

: Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

> Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool.

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Fumée

Composés du phosphore

Oxydes de soufre

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin

d'élimination.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Toujours remettre le capuchon après l'utilisation.

Conditions de stockage sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : À conserver à l'abri des agents oxydants et des acides.

#### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
tétraborate de disodium, décahydrate	1303-96-4	TWA	1 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	3 ppm	CA AB OEL
		VEMP	5 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Inhalable)	2 mg/m3 (Borate)	CA BC OEL
		STEL (Inhalable)	6 mg/m3 (Borate)	CA BC OEL

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Il doit y avoir accès à de l'eau propre pour se rincer les yeux. Parmi les options : postes ou douches pour se rincer les yeux

ou flacons rince-œil contenant de l'eau pure.

Protection de la peau et du

corps

: Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

Date d'impression 04/28/2025 Version 1.1 Date de révision 10/01/2023

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

Couleur blanc Odeur inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pΗ : 11.2 - 11.8, 1 %(en solution aqueuse)

Point de fusion/point de

congélation

: Non applicable

Point d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair

Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable Limite d'explosivité,

supérieure

: Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable Pression de vapeur : Non applicable Densité de vapeur relative Non applicable Densité : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble dans l'eau très chaude, soluble dans l'eau froide

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

non déterminé

Décomposition thermique : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée).

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Non applicable

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Acides

Oxydants

Matières organiques

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

# Toxicité aiguë

### Produit:

Toxicité aiguë par voie

orale

: Estimation de la toxicité aiguë : 3,024 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

**Composants:** 

carbonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie : DI

orale

: DL50 oral Rat: 4,090 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 Rat: 5,750 mg/l Durée d'exposition: 2 h

métasilicate de disodium:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 Rat: 1,153 mg/kg

Alcools en C9-11 éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie

: DL50 oral Rat: 1,400 mg/kg

orale

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques: Donnée non disponible

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/28/2025

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

Donnée non disponible

### Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### Potentiel de bioaccumulation

### **Produit:**

octanol/eau

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle., Toxique pour les organismes

aquatiques.

L'énoncé SGH H401 « Toxique pour la vie aquatique » mentionné ci-dessus est une classification de toxicité aquatique aiguë de catégorie 2. Bien que le produit ait le potentiel de nuire à l'environnement, il n'est pas classé comme un polluant marin ni réglementé en vertu des

règlements sur le transport.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/28/2025

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

# SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

# Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/28/2025

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Mentions de danger

Danger:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence

Prévention: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières ou brouillards. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	1.1
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/28/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.